

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
15 JANVIER 2018***

L'an deux mil dix huit, le 15 janvier à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, HEGY Nicole, MEYER Théo, BRENDLE Bernard, ANTONY Patricia, MULLER Jean-Louis, BOIL Corinne, WERTHE Christian, BAUER Huguette, REYMANN Frédéric, JAEGGY Martin, BRETZ Daniel

Membres absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Mme FRANTZ Nicole

Date de la convocation : le 09 janvier 2018

La séance est ouverte à : 19 heures 00

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à la séance de ce jour :

- devis

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal du 04 décembre 2017
- Délégation de signature
- Affaire REYMANN : autorisation à ester en justice
- Contrat prévoyance Centre de Gestion
- Devis travaux ONF 2018
- Décisions modificatives
- Divers

1° APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Maire informe :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte rendu de la séance du 04 décembre dernier.

Après lecture le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire informe :

Il a été fait usage de la délégation de signature à deux reprises pour deux déclarations d'intention d'aliéner l'une pour Julie BURGHARD / ARNOUX et la seconde pour Marguerite GROSS / FRANTZ.

3° AFFAIRE REYMANN : AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Le Maire informe :

Mme REYMANN Marie-Odile a assigné la commune devant le Tribunal Administratif pour refus de la DP 068 241 17 B0010 ainsi que pour le refus du déclassement des terrains sis rue de la Hardt dans le futur PLUI. La commune dispose d'un droit de réponse jusqu'au 18 février 2018, et il faut impérativement l'intervention d'un avocat pour constituer le dossier. L'assurance « protection juridique » souscrite auprès de GROUPAMA prend en charge les frais de justice.

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à ester en justice pour la défense de la commune.

4° CONTRAT PREVOYANCE : CENTRE DE GESTION

Le Maire informe :

Depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le souhaitent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion de celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

5° DEVIS TRAVAUX ONF

Le Maire informe :

Le point est ajourné faute de devis modifié attendu en mairie

6° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire informe :

DM22017

Chapitre 014 compte 7391171 + 500 euros

Dépenses imprévues 022 -500 euros

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent la décision modificative ci-dessus.

7° DEVIS

Le Maire informe :

Deux devis émanant de la société TPV concernant la réfection de trottoirs rue de la Gare et rue Principale pour des montants TTC de 1448.40 et 1039.20 euros ont été réceptionnés en mairie.

Concernant la future mise en place du Columbarium la société CIMTEA a réactualisé le devis qui datait de 2016 deux possibilités nous sont offertes :

- Une réduction de 180 euros sur le montant total
- Un banc offert (valeur 587.52 HT)

M BRETZ Daniel suggère de demander un devis complémentaire à l'entreprise TPV pour le pavage dans le cimetière au droit du futur columbarium estimant que ce poste d'un montant de sur le devis de la société CIMTEA était élevé.

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent M le Maire à signer les devis.

7° DIVERS

Réunion église : jeudi le 18 janvier 2017 à 15 heures à la mairie

Implantation de ruchers : le Rucher des Muriers à KINGERSHEIM souhaite implanter des ruches sur la parcelle n° 6 en section 25 sur un terrain communal. M ANTONY prendra rendez-vous avec le responsable pour la détermination exacte des emplacements choisis ou désirés.

Unr réunion de la commission communale de la communication aura lieu le lundi 22 janvier à 18 heures à la Mairie.

Une réunion pour l'organisation de la journée citoyenne 2018 aura lieu en mairie le jeudi 24 janvier 2018 à 18 heures à la mairie.

La séance est levée à : 19 heures 40 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal du 04 décembre 2017
- Délégation de signature
- Affaire REYMANN : autorisation à ester en justice
- Contrat prévoyance Centre de Gestion
- Devis travaux ONF 2018
- Décisions modificatives
- Devis
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		